



Lac-Sergent

Ville de Lac-Sergent
1525, chemin du Club-Nautique, Lac-Sergent, Québec G0A 2J0
Téléphone 418-875-4854 Télécopieur : 418-875-3805

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le lundi 16 septembre 2019, à 19H30, au lieu ordinaire des séances, à la salle du Conseil, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Présences

Monsieur Yves Bédard, maire
Monsieur Jean Leclerc, conseiller
Madame Diane Pinet, conseillère
Monsieur Stéphane Martin, conseiller

Absence motivée

Monsieur Daniel Arteau, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 7 personnes.

1. OUVERTURE

Monsieur Yves Bédard, maire, remercie les personnes présentes et procède à l'ouverture de l'assemblée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

-
1. **Ouverture**
 2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
 4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2019**
 5. **Correspondance : Voir liste**
 6. **Trésorerie :**
 - 6.1 Rapport financier au 31 août 2019
 - 6.2 Approbation des bordereaux de dépenses et salaires / août 2019
 - 6.3 Présentation des « Comptes à payer – SEPTEMBRE 2019 »
 7. **Dépôt de documents**
 - 7.1 Bilan des permis émis pour le mois d'août 2019
 - 7.2 État des résultats au 31 août 2019
 - 7.3 Dépôt du sommaire du rôle d'évaluation foncière en vigueur pour le deuxième exercice financier du rôle triennal 2019-2020-2021
 8. **Avis de motion et présentation des projets**
 9. **Règlements**
 10. **Résolutions**
 - 10.1 Demande faite dans le cadre des règlements relatifs au PIIA
 - 10.2 Contribution financière additionnelle à l'Association Nautique du lac Sergent
 - 10.3 Adoption de la Procédure sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat
 - 10.4 Autorisation de paiement (final) à l'organisme de bassin versant CAPSA dans le cadre du projet (HM-2019-002) pour la réalisation du plan de contrôle du ruissellement
 - 10.5 Inscription au congrès de la FQM
 - 10.6 Nomination d'un maire suppléant pour la période d'octobre 2019 à janvier 2020
 - 10.7 Virement de crédits
 - 10.8 Modification du calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal (octobre 2019)
 11. **Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**

AJOUT
AJOUT
AJOUT

12. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour
 13. Deuxième période de questions
 14. Clôture de la séance
 15. Levée de l'assemblée
-

19-09-219

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ** par madame Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance avec les modifications suivantes :

- | | | |
|-------|------|---|
| AJOUT | 10.6 | Nomination d'un maire suppléant pour la période d'octobre 2019 à janvier 2020 |
| AJOUT | 10.7 | Virement de crédits |
| AJOUT | 10.8 | Modification du calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal (octobre 2019) |

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question.

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE 19 AOÛT 2019**

Séance ordinaire du 19 août 2019

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2019 a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

19-09-220

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ** par monsieur Jean Leclerc, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2019.

5. **CORRESPONDANCE**

Le bordereau de la correspondance pour la période se terminant le 13 septembre 2019 est déposé et remis aux membres du conseil. Ce dernier est valable comme s'il était ici tout au long reproduit.

6. **TRÉSORERIE**

6.1 **RAPPORT FINANCIER AU 31 AOÛT 2019**

La secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport financier au 31 août 2019.

19-09-221

II EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ledit rapport financier au 31 août 2019 soit adopté tel que lu.

6.2 **APPROBATION DES BORDEREAUX DE DÉPENSES ET SALAIRE / AOÛT 2019**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie des bordereaux de dépenses et salaire pour la période d'AOÛT 2019, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Les bordereaux de dépenses et salaire pour la période d'AOÛT 2019 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant **166 243.84 \$** sont annexés au présent procès-verbal.

BORDEREAU DE DÉPENSES ET SALAIRE / AOÛT 2019	
DÉPENSES	152 870.75 \$
SALAIRES	13 373.09 \$

19-09-222 **IL EST PROPOSÉ** par madame Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les bordereaux de dépenses et salaire pour le mois d'août 2019 soient adoptés tels que présentés.

6.3 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER / SEPTEMBRE 2019

La secrétaire-trésorière fait la lecture des comptes à payer pour le mois de septembre 2019.

19-09-223 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Jean Leclerc, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes à payer du mois de septembre 2019 / liste en annexe soient approuvés tels que présentés et que la secrétaire-trésorière procède au paiement des dépenses y figurant pour un total 29 553.28 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Josée Brouillette, Directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires suffisants pour des dépenses totalisant la somme de 29 553.28 \$.

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

7.1 Liste des permis émis pour le mois d'août 2019

La secrétaire-trésorière, dépose, pour être annexé au présent procès-verbal, le bilan des permis émis pour le mois d'août 2019.

		année 2019
	Janvier	0 \$
	Février	27 800 \$
	Mars	25 500 \$
	Avril	5 000 \$
	Mai	1 071 626 \$
	Juin	433 200 \$
	Juillet	195 361 \$
	Août	313 872 \$
	TOTAL	2 072 359 \$

7.2 État des résultats au 31 août 2019

La secrétaire-trésorière, dépose pour être annexé au procès-verbal, les états des résultats au 31 août 2019.

7.4 Dépôt du sommaire du rôle d'évaluation foncière en vigueur pour le deuxième exercice financier du rôle triennal 2019-2020-2021

AVIS PUBLIC est donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière, en conformité avec les exigences de la Loi sur la fiscalité municipale :

1. – **QUE** le 10 septembre 2019, l'évaluateur agréé signataire de la MRC de Portneuf, a déposé le sommaire du rôle d'évaluation foncière de deuxième année, et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal de la Ville de Lac-Sergent situé au 1525, chemin du Club Nautique à Lac-Sergent.
2. – **QUE** l'exercice financier 2020 est le deuxième exercice auquel s'applique le rôle d'évaluation triennal;
3. – **QUE** conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision au motif que l'évaluateur agréé n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter en vertu de la loi

8. **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DE PROJET**

9. **RÈGLEMENTS**

10. **RÉSOLUTIONS**

10.1 **Demande faite dans le cadre des règlements relatifs au PIIA**

ATTENDU QUE ces demandes de permis ont été analysées le 11 septembre 2019 par le Comité consultatif d'urbanisme, lesquelles apparaissent au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter les permis tels que présentés;

543, chemin des Mélèzes

Agrandissement du bâtiment principal

19-09-224
Permis 19-136

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par madame Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de rénovation assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

1656, chemin de la Chapelle

Agrandissement du bâtiment principal

19-09-225
Permis 19-148

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de rénovation assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

1880, chemin de la Pointe

Rénovation du bâtiment principal

19-09-226
Permis 19-139

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de rénovation assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

19-09-227
Permis 19-135

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par madame Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de rénovation assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

10.2 Contribution financière additionnelle à l'Association Nautique du lac Sergent

19-09-228

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Leclerc, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de Ville octroie une subvention additionnelle au montant de quatre cents (400) dollars à l'Association nautique du lac Sergent pour défrayer les coûts d'inscription des athlètes du Club de canotage de lac Sergent dans le cadre du Championnat canadien de canoë-kayak qui s'est déroulé à Regina, du 27 août au 1^{er} septembre 2019.

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 02-70190-951– Loisirs et culture / subvention aux organismes.

10.3 Adoption de la Procédure sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat

ATTENDU QU'en vertu de l'article 21.0.3 de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP), les organismes publics visés par la Loi sur l'Autorité des marchés publics (LAMP) ont l'obligation de se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 573.3.0.0.1 de la Loi sur les cités et villes, une Municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

ATTENDU QUE la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

ATTENDU QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues à la Loi sur les cités et villes quant aux modalités de traitement des plaintes;

ATTENDU QUE cette procédure pourra être modifiée par résolution du Conseil.

19-09-229

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ce conseil adopte la procédure sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat ci-jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

10.4 Autorisation de paiement (final) à l'organisme de bassin versant CAPSA dans le cadre du projet (HM-2019-002) pour la réalisation du plan de contrôle du ruissellement

CONSIDÉRANT QUE par la résolution n° 2019-05-144, la Ville a attribué un mandat à la CAPSA pour la réalisation d'un plan de contrôle du ruissellement;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme CAPSA nous présente une facture no F01327 suivant l'avancement des travaux (100%) en date du 16 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance du plan d'intervention et des recommandations émises;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Leclerc, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

19-09-230

QUE le Conseil municipal autorise le paiement à la CAPSA d'une somme finale de 2 638.68 \$ taxes incluses pour la réalisation du plan de contrôle du ruissellement incluant les visites terrains et le plan d'intervention.

ET que cette dépense soit imputée au poste budgétaire Réserve environnementale.

10.5 Inscription au congrès de la FQM

19-09-231

IL EST PROPOSÉ par madame Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent autorise une dépense de 918.65 \$ (taxes incluses) et la participation de monsieur le maire Yves Bédard au congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu les 26, 27 et 28 septembre 2019 au Centre des congrès à Québec.

ET QUE les coûts d'inscription soient chargés au poste budgétaire Législation / Formation - code 02-11000 454.

AJOUT

10.6 Nomination d'un maire suppléant pour la période d'octobre 2019 à janvier 2020

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q. C-19, a. 56) le Conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant ;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Jean Leclerc, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

19-09-232

QUE madame Diane Pinet, conseillère, soit nommée maire suppléante pour une période de quatre mois, soit d'octobre 2019 à janvier 2020.

AJOUT

10.7 Virement de crédits

CONSIDÉRANT QU'un montant insuffisant a été prévu dans les catégories suivantes;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

19-09-233

DE procéder aux virements de crédit suivants et par la même occasion, augmenter le montant de délégation de pouvoir à la secrétaire-trésorière pour les postes budgétaires ci-dessous :

# compte	description	dt	ct
	RÉAJUSTEMENT / POSTES ADMINISTRATIFS		
02 11000 493	Législation – réceptions	1 200 \$	
02 70150 521	Terrains /jeux / parcs – entretien des sites		1 200 \$
		1 200.00 \$	1 200.00 \$

AJOUT

10.8 Modification du calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal (octobre 2019)

IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

19-09-234

DE modifier le calendrier 2019 des séances ordinaires du Conseil afin de prévoir que la séance du mois d'octobre se tiendra le mardi 22 octobre 2019, 19H30 plutôt que le 21 octobre 2019.

11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

Monsieur le maire, Yves Bédard, fait le point sur les dossiers suivants :

- Programme Énergère – remplacement des luminaires sur le territoire de la Ville de Lac-Sergent – prévu d'ici la fin de l'année;
- Caractérisation des fonds marins – dépôt et finalisation des travaux – début novembre 2019;
- La station de lavage fermera ses portes à compter du 15 octobre prochain pour la saison hivernale;
- Il remercie les personnes qui ont contribué au succès des gala Méritas et gala des bénévoles qui ont eu lieu en fin de semaine.

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la conseillère, Diane Pinet, informe les citoyens présents de la mise sur pied de l'activité *Mise en forme 2019*.

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Q. (M. Domani Blouin) (1) Il demande si les travaux de réfection du pont de la décharge sont terminés. (2) Il demande des précisions concernant la réglementation 0/20 ans dans le secteur des Mélèzes et (3) il s'informe du suivi du projet d'égout privé des résidents du secteur des Mélèzes.

Q. (M. Richard Grenier) (1) Il demande au Conseil si les gazebos installés au parc de la Chapelle seront terminés avant l'hiver.

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Leclerc, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 20H04.

Certificats de crédits

Je, soussignée Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

**YVES BÉDARD
MAIRE**

**Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière**

19-09-235